

Conseil Municipal du 04 novembre 2010

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN		X		M. DUFOUR
M. LAURENT			X	
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER		X		MME DUROZEY
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		MME LECLERC

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **Madame Sylvie LECLERC**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2010 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (MM. BARRE et DEFRANCE), adoptent le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre dernier.

2) CREATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – DECISIONS MODIFICATIVES :

Pour permettre le mandatement de la première facture concernant la couverture de la T.N.T sur Doudeville, la création d'un nouveau programme d'investissement est nécessaire ainsi qu'une ouverture de crédits.

Programme 244 : T.N.T

BUDGET VILLE 2010	DEPENSES	RECETTES
2315-244 T.N.T (installation, matériel et outillage technique)	+ 50 000.00	
2031 -244 T.N.T (frais d'études)	+ 10 000.00	
2315-224 TRAVAUX MAIRIE (climatisation)	- 60 000.00	

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

3) INFORMATIQUE DU CARREFOUR DU LIN – DECISIONS MODIFICATIVES :

Pour permettre le mandatement de la facture du remplacement d'un poste informatique au carrefour du lin, une décision modificative est nécessaire :

BUDGET VILLE 2010	DEPENSES	RECETTES
2183-220 CARREFOUR DU LIN (matériel informatique)	+ 5 006.00	
2315-224 TRAVAUX MAIRIE (climatisation)	- 5 006.00	

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Des précisions sur le motif et le montant de la dépense sont données par M. LOSSON.
Les membres du Conseil Municipal, 21 voix pour et 1 abstention (M. FORTIN), acceptent cette décision modificative.

4) INTEGRATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – DECISIONS MODIFICATIVES :

Des écritures d'ordre budgétaires relatives aux travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre du syndicat électrique sont à effectuer.

Ces écritures doivent être passées au vu du certificat administratif de remise d'ouvrage transmis par ce syndicat. Cette opération va nous permettre ainsi de récupérer la T.V.A.

Afin de procéder à ces écritures, il convient de prévoir les crédits nécessaires par décisions modificatives.

BUDGET VILLE 2010	DEPENSES	RECETTES
2315 - 041	+ 34 454.17	
238 - 041		+ 23 824.01
1328 - 041		+ 10 630.16
2315 - 137	- 32 454.17	
238 - 137	- 2000.00	
238		- 23 824.01
1325		- 10 630.16

BUDGET VILLE 2010	DEPENSES	RECETTES
2315 - 041	+ 36 804.94	
238 - 041		+ 7 808.91
1328 - 041		+ 28 996.03

La reprise de la T.V.A se fera sur les sommes : 34 454.17 et 36 804.94 euros, soit un montant de 11 032.33 euros à récupérer *via* le F.C.T.V.A.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

5) COMPTE-RENDU DE LA REUNION TELETHON DU 12 OCTOBRE 2010 :

Intervention de Monsieur MOGIS

Associations présentes :

- AFN
- Comité des fêtes de Vautuit
- Harmonie municipale « la Renaissance »
- Quilt en Caux
- Insertion les Nids
- USD
- Badminton
- Chorale
- Judo Club
- Vélo Club
- Hand Ball
- Centre de loisirs
- Ecole Breton

Étaient aussi présents :

- M. DESHAYE, coordinateur départemental
- Damien LECOINTRE (animation ados)
- Mme GUEDIN
- M. DUFOUR, Conseiller Municipal
- M. MOGIS, Adjoint au Maire

Associations excusées :

- Les Dragonfly
- Les coureurs du lin

Animations prévues :

Madame GUEDIN : repas le 25/11

Damien LECOINTRE : soirée jeux le 04/12

Hand Ball : buvette et entrée match le 11/12

Quilt en Caux : vente d'objets, gadgets téléthon et fresque

Harmonie municipale « La Renaissance » : jeu concours et concert

Judo : vente de crêpes, gâteaux et gadgets, les 30/11, 01/12 et 02/12

Comité des fêtes de Vautuit : repas dansant le 04/12

Chorale : concert à l'église le 19/12

Insertion : vente de gadgets, crêpes et café le 04/12

USD : tournoi au gymnase le 03/12 et tombola les 03/12 et 04/12

Ecole Breton : course des élèves le 03/12

Badminton : tournoi à la salle de sports (date à déterminer)

Coureurs du lin : lavage de voitures le 04/12

Participation des Dragonfly

Commentaires du Conseil Municipal :

M. GEMEY remarque l'absence des sapeurs pompiers aux animations prévues pour l'édition 2010 du TELETHON.

7) DECES DE MADAME MICHELINE SAVOYE – CORRESPONDANCE DE LA FAMILLE :

Intervention de Monsieur DURÉCU

8) QUESTIONS DIVERSES :

Mme DUROZEY demande quelle décision fut prise par les membres du C.C.A.S concernant le choix du colis de Noël.

Mme FICET lui répond que la société PJV de Villeneuve-la-Garenne (92) a été retenue pour la confection des colis de Noël.

Les membres du C.C.A.S avaient 7 colis de sociétés différentes pour fixer leur choix. Leur choix s'est porté sur le colis présenté par cette société. Le colis du magasin CARREFOUR MARKET de Doudeville n'a pas été retenu.

M. DURÉCU ajoute qu'il a rencontré M. MORTAGNE après la réunion du C.C.A.S et que le magasin CARREFOUR MARKET de Doudeville s'est engagé à présenter un colis de Noël proche des attentes des membres du Conseil du C.C.A.S pour la prochaine année.

Mmes DUROZEY, CREPIN et FICET ainsi que MM. DURÉCU et GEMEY regrettent que l'attribution de ce marché échappe à un commerçant doudevillais, et que cette société ne s'implique pas suffisamment pour offrir un colis de Noël attrayant et sympathique aux Aînés Doudevillais.

M. BARRE transmet à M. DURÉCU une correspondance de M. SAVOYE concernant la résidence « Les Fleurs de Lin », route de Seltot.

M. PERCHE informe les membres du Conseil Municipal que les riverains de cette résidence ont été reçus en Mairie et sur le site, en présence du promoteur et d'un représentant du syndicat des bassins versants. Cette réunion avait pour but de régler les problèmes de ruissellement des eaux de pluies. Les personnes présentes lors de cette réunion sur le site ont pu vérifier que le bassin de rétention, qui recueille les eaux de pluie du lotissement, ne se vidait pas en 24 heures.

Ce dossier est toujours suivi par les différents services (mairie, bassins versants et promoteur) pour régler ces nuisances.

M. GEMEY souligne que la remise en état de la sonorisation de la ville a été réalisée par H.V.S de Cany Barville.

M. DURÉCU lui répond que les artisans locaux ont été contactés mais seule la société H.V.S pouvait répondre dans les délais pour que la sonorisation de la ville soit effective pour les fêtes de fin d'année, demande faite par l'union commerciale.

M. GEMEY demande si des travaux sont prévus à l'église de VAUTUIT.

M. ORANGE lui répond que les travaux de réfection, afin de lever tout risque pour le public, sont assez conséquents.

M. DURÉCU rappelle que l'autofinancement communal est, pour le moment, impossible et que le Conseil Général, qui doit aussi faire face à des difficultés financières, priorise les dossiers à subventionner.

A la question de M. GEMEY suite à l'article paru dans le courrier cauchois au sujet du nouveau chef de l'Harmonie, M. DURÉCU tient à préciser à nouveau sa position vis à vis de toutes les associations régies par la loi de 1901, à savoir la non ingérence dans leur fonctionnement interne.

Au cas particulier de l'Harmonie, les problèmes de personnes doivent, de son point de vue, se régler en interne.

A ce titre, il demande à la Présidente que les statuts de l'association soient cohérents avec cette position.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée

au mardi 07 décembre 2010, à 18H30.